ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

Antigua et Barbuda

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2017-11-27

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 37.0%	B - 10.5%	C - 52.5%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Non

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 01 janvier 2025	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 1 janvier 2035	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 1 janvier 2034	Non

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Oui

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	C	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 01 janvier 2035
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 31 décembre 2030	au plus tard le 01 janvier 2035
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 31 décembre 2030	au plus tard le 01 janvier 2035
1.4	Notification	B	au plus tard le 01 janvier 2022	au plus tard le 01 janvier 2025
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	au plus tard le 01 janvier 2022	au plus tard le 01 janvier 2025
2.2	Consultations	C	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 01 janvier 2030
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 01 janvier 2038
4	Procédures de recours ou de réexamen	B	au plus tard le 01 janvier 2025	au plus tard le 01 janvier 2030
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2017
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 31 décembre 2030	au plus tard le 01 janvier 2034
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 31 décembre 2031	au plus tard le 01 janvier 2035
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 31 décembre 2031	au plus tard le 01 janvier 2035
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.2	Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 31 décembre 2031	au plus tard le 01 janvier 2035
7.5	Contrôle après dédouanement	B	au plus tard le 01 janvier 2021	au plus tard le 30 novembre 2021
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2030	au plus tard le 01 janvier 2035
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 31 décembre 2031	au plus tard le 01 janvier 2035
7.8	Envois accélérés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	A		au plus tard le 22 février 2017
9	Mouvement des marchandises	B	au plus tard le 01 janvier 2030	au plus tard le 01 janvier 2035
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	A		au plus tard le 22 février 2017
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2031	au plus tard le 01 janvier 2035
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	Ap Bp	du 22 février 2017 au 01 janvier 2022	du 22 février 2017 au 01 janvier 2025
10.8	Marchandises refusées	Ap Cp	du 22 février 2017 au 31 décembre 2031	du 22 février 2017 au 01 janvier 2036
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2017
12	Coopération Douanière	C	au plus tard le 31 décembre 2030	au plus tard le 01 janvier 2034

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/ATG/4	2025-01-15	Article 1.4

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/2/ATG/INF/1	2025-01-15	Report on the implementation of the Trade Facilitation Agreement
G/TFA/N/ATG/1/Add.1/Corr.1	2022-01-11	Category B notification - Addendum 1 - Corrigendum 1
G/TFA/N/ATG/1/Add.1	2022-01-05	Category B notification - Notification of earlier implementation - Addendum 1
G/TFA/N/ATG/2	2020-09-17	Article 22.3
G/TFA/N/ATG/3	2020-09-17	Article 10.6.2
G/TFA/N/ATG/1	2019-08-23	Categories B and C notification
WT/PCTF/N/ATG/1	2015-06-08	Category A notification

Information détaillée sur l'assistance technique

1.1 Publication

C

1.1.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (j)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Expertise juridique pour actualiser/élaborer la législation pertinente
• Assistance pour l'élaboration d'une politique écrite entre départements ministériels portant réglementation de la publication des renseignements
• Assistance technique pour la traduction des renseignements dans les autres langues de l'OMC, ainsi qu'en mandarin, le cas échéant
• Formation des ressources humaines dans les ministères et départements compétents, y compris le Ministère de l'information
• Mise en place d'une plate forme durable pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité
• Assistance pour la publication des renseignements en temps utile, afin de faciliter la consultation des décisions concernant la classification ou l'évaluation des produits à des fins douanières, etc.
• Assistance pour le réexamen d'accords ou de parties d'accords conclus avec un ou plusieurs pays concernant l'importation, l'exportation ou le transit
• Élaboration de procédures administratives relatives à l'imposition de contingents tarifaires devant être facilement accessibles
• Élaboration d'une approche stratégique de la publication de renseignements liés au commerce, afin de permettre un accès facile et fiable – Législations (droits de douane, redevances, procédures d'importation et d'exportation)
• Adoption d'une approche coordonnée en vue de la diffusion de renseignements en temps voulu entre organismes compétents

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

C

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Expertise juridique pour l'élaboration de législations
• Élaboration d'une stratégie globale en matière de technologies de l'information (TI)
• Assistance technique en matière d'installation du matériel et des logiciels des TIC
• Nécessité de former du personnel et de renforcer les ressources humaines pour s'occuper de la question du suivi de la législation en ligne
• Assistance pour la création/mise à jour d'un système de gestion des renseignements
• Mise en œuvre d'une politique et de lignes directrices en matière de publication en ligne
• Assistance pour le renforcement de la sécurité et de la protection des noms de domaine
• Élaboration d'un mécanisme permettant de définir le financement nécessaire à la poursuite de l'hébergement du site Web

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Établissement d'un point d'information central
• Désignation de départements auxiliaires en tant que représentants dans certains domaines, tels que les suivants: Ministère des affaires étrangères, Bureau des normes, Ministère du commerce, Ministère de l'agriculture, Service de protection phytosanitaire, Ministère de la santé
• Mise en place d'un réseau durable de collecte et de diffusion des renseignements
• Élaboration d'une approche coordonnée pour traiter les demandes en temps opportun
• Formation des ressources humaines en matière de surveillance des renseignements et de leur diffusion à d'autres organismes publics
• Assistance financière et conseils techniques pour certains organismes et départements publics dont les ressources financières et humaines sont limitées

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

2.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Élaboration de la documentation juridique et administrative pertinente sur la politique relative aux consultations et aux procédures
• Assistance à la mise en place d'un mécanisme formalisé pour faciliter les consultations sur une base régulière, ce qui implique:
1. d'inviter le secteur privé à prendre part au NTFC;
2. de réaliser des enquêtes pour recueillir des renseignements sur les procédures liées au commerce et de partager les conclusions avec le public et dans le cadre de consultations; et
3. de collaborer avec les techniciens et les juristes des différents ministères.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles*

	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
3.1 **3.2 (a), (b)** **3.3** **3.4** **3.5** **3.6 (a), (b), (c)** **3.7** **3.8** **3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)**	31 décembre 2025	1 janvier 2038

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Assistance pour l'élaboration des lois et procédures administratives pertinentes
• Établissement d'un processus pour faciliter la mise à jour continue du contenu
• Assistance technique pour procéder à des mises à jour régulières en matière de classement tarifaire et d'évaluation
• Fourniture d'un soutien technique dans le domaine des TIC pour faire en sorte que les publications soient toujours facilement accessibles
• Formation du personnel en charge de cette mission
• Établissement d'une procédure pour la présentation et le traitement des demandes

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2034

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Élaboration de la législation requise
• Examen des procédures administratives
• Élaboration d'un projet de procédure juridique ou administrative pour le deuxième essai
• Mise en place d'un programme d'accréditation des laboratoires (ressources humaines et financières)
• Établissement d'une liste des laboratoires agréés
• Formation des ressources humaines pour renforcer les capacités techniques
• Assistance financière en vue de l'allocation des ressources financières nécessaires au développement de l'infrastructure et de l'équipement des installations d'essai
• Procédure de détermination des coûts associés aux services fournis

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

6.1.1
6.1.2
6.1.3
6.1.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2031

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance technique pour la mise à jour de la législation
- Orientations politiques pour l'analyse des redevances existantes et des raisons de leur ajustement
- Assistance pour l'élaboration de lignes directrices relatives à la perception des droits
- Catégorisation des services pour lesquels des redevances sont perçues
- Procédure de détermination des coûts associés à chacun des services fournis
- Mise à jour régulière des renseignements

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins*

6.2 (i), (ii)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2031

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Mécanisme de mise à jour fiable pour l'analyse des redevances existantes et des raisons de leur ajustement
• Élaboration de lignes directrices pour la perception des droits
• Catégorisation des services pour lesquels des redevances sont perçues
• Détermination du coût de chacun des services fournis
• Mise à jour régulière des renseignements

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire*

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2031

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Assistance technique pour la mise en place d'un cadre propre à encourager la collaboration entre organismes/acteurs compétents, tels que le Bureau des normes, les services de protection phytosanitaire, le Ministère de la santé, les services douaniers et les courtiers en douane
• Assistance technique pour le développement d'un cadre des TIC durable, comme un portail
• Formation des ressources humaines en vue de l'amélioration des opérations douanières
• Assistance pour la formation et la sensibilisation des courtiers en douane
• Assistance technique nécessaire pour la modernisation des infrastructures et des équipements aux frontières

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Assistance technique pour la mesure du temps moyen nécessaire à la mainlevée et l'accès à ces données
• Formation des ressources humaines pour améliorer la capacité des organismes présents aux frontières à remplir leurs fonctions
• Assistance pour la formation et la sensibilisation des courtiers en douane
• Établissement d'un lien vers le portail d'ASYCUDA WORLD (plusieurs agences étant impliquées, la vérification doit se faire auprès de toutes)

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2031

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Expertise juridique pour actualiser/élaborer la législation pertinente
• Assistance nécessaire pour la tenue de registres fiables et la disponibilité rapide des renseignements
• Mise en place d'un système pour encourager la coordination entre les parties prenantes
• Création d'un guichet unique pour la déclaration de toutes les importations et exportations effectuées au cours d'une période donnée, pour encourager la réduction du nombre d'inspections matérielles et d'examens
• Parachèvement d'un cadre réglementaire pour les opérateurs agréés
• Mise en place d'un mécanisme d'entrepôts particuliers sécurisés
• Élaboration de critères qui seraient spécifiques aux négociants dignes de confiance
• Formation des ressources humaines pour améliorer les opérations douanières

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2031

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour l'élaboration d'une législation harmonisée
- Mise en place d'une coordination entre les organismes présents aux frontières
- Assistance technique en matière de renforcement des capacités et de formation des ressources humaines
- Définition et maintien d'un cadre propice à la confidentialité
- Développement et mise à jour de systèmes informatiques
- Fourniture d'un soutien technique dans le domaine des TIC pour assurer l'intégration des réseaux informatiques
- Assistance financière pour le soutien de l'infrastructure

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Cp

10.8.1

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2031

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2036

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Assistance technique en vue de l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire pour le traitement des marchandises refusées
• Formation en vue du renforcement des capacités techniques des ressources humaines affectées à cette tâche
• Assistance pour la mise en place d'un régime douanier approprié, afin de renforcer les capacités de mise en œuvre de cette mesure

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

12.1.1
12.1.2
12.2.1
12.2.2
12.3
12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.4.2
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.5.2
12.5.3
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.6.2
12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.7.2
12.8
12.9.1
12.9.2
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
12.11.1 (a), (b), (c)
12.11.2
12.12.1
12.12.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2034

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Assistance technique pour l'élaboration des politiques juridiques et réglementaires nécessaires à la coopération des autorités douanières dans la région (nécessité d'harmoniser les législations)
• Assistance pour l'élaboration d'un accord physique portant création d'un système officiel, impliquant plusieurs organismes présents aux frontières
• Formation des ressources humaines pour favoriser la coordination aux frontières
• Assistance pour la mise en place d'un régime douanier approprié
• Fourniture d'un soutien technique dans le domaine des TIC pour assurer l'intégration des réseaux informatiques
• Cette mesure est actuellement mise en œuvre dans le cadre du processus d'adhésion à l'OMD
• Assistance financière pour soutenir les infrastructures et l'interconnectivité

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Légendes

C Notifiée dans la catégorie C
Cp Notifiée dans la catégorie C
E Report de dates demandé

 Arrangement avec des donateurs notifié

 Arrangement avec des donateurs pas encore notifié

Téléchargé le 15 novembre 2026
Mis à jour le 25 octobre 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org